

Aux services cantonaux
chargés des travaux concernant les points fixes

Votre courrier du
Votre référence

E-mail bruno.vogel@swisstopo.ch
Notre référence vog

Date 31.03.2003
Téléphone ++41 31 963 22 79

Circulaire n°2003/03

Détermination des coordonnées des PFA1 et PFA2 / Plan de mesures du nivellement national d'ici à 2008

Mesdames, Messieurs,

Les points fixes altimétriques PFA1 et PFA2 sont un élément du catalogue des données de la MO conformément à l'article 7 de l'OTEMO. Il s'agit donc de les tenir à jour. Pour garantir la mention de ces PFA dans le plan du registre foncier lors du passage à la MO93, l'art. 28, 1er al., OTEMO a réglé sur de nouvelles bases la précision planimétrique pour les PFA dans la mesure où celle-ci doit correspondre à la précision planimétrique pour un point défini avec exactitude dans le terrain des couches d'information "couverture du sol" ou "objets divers". Mais jusqu'ici, les coordonnées planimétriques des PFA ne remplissent pas, dans la plupart des cas, cette exigence d'exactitude.

Pour y parvenir progressivement, il y a lieu de trouver la meilleure procédure possible. Ce sont essentiellement les trois cas suivants qui vont se présenter:

1. Entreprises MO93 en cours d'élaboration

Les PFA sont mesurés comme les autres objets et sont passés en compte dans les frais du premier relevé / du renouvellement. L'entreprise une fois menée à terme, les coordonnées des PFA sont livrées au canton ou à swisstopo.

2. MJ dans des régions conformes à la MO93

Lors de la révision / mise à jour des PFA, on essaie systématiquement de déterminer les coordonnées de la manière la moins onéreuse possible, et ce avec une précision suffisante. Si les points se trouvent sur des objets déjà levés, ils doivent être directement numérisés dans le plan du registre foncier à l'appui des fiches signalétiques, avec des mesures de contrôle univoques vers des éléments marquants (p. ex. angles de bâtiment). Dans les autres cas, p. ex. pour des points de rocher isolés, les coordonnées doivent être déterminées avec les méthodes de levé les moins chères possibles (p. ex. GPS, swipos-GIS/GEO, éventuellement par la trigonométrie).

Pour les PFA1, swisstopo déterminera si possible elle-même les coordonnées ou visera à une solution optimale d'entente avec le canton concerné. Ces travaux complémentaires et l'intégration des données dans la MO sont commandés par swisstopo au canton, les charges y relatives étant facturées dans le cadre des décomptes annuels comme il est d'usage avec les PFP1. Le paiement ne sera effectué que lorsque le mandat est reconnu et terminé.

Le levé des coordonnées des PFA2 s'effectue dans le contexte de la mise à jour périodique des PF2. Les coûts sont réclamés dans le cadre de ces entreprises.

Une fois ces travaux menés à terme, les coordonnées sont livrées au canton ou à swisstopo.

3. MO93 pas encore exécutée

La mise à jour des PFA s'effectue comme par le passé. Les coordonnées ne remplissent pas encore les exigences posées. Elles sont progressivement adaptées aux exigences dans le cadre du premier relevé / du renouvellement ultérieur et amenées au standard de la MO93.

Nous vous serions naturellement reconnaissants si vous nous délivriez ces coordonnées dans les secteurs où la MO a déjà les coordonnées des PFA plus précises. Nous pourrions ainsi mettre à jour dès à présent nos dossiers.

Plan de mesures du nivellement fédéral de 2003 à 2008:

Laissez-nous également vous informer ici des futurs travaux pour le nivellement fédéral conformément à notre planification interne. Les mesures des lignes de nivellement suivantes sont projetées pour cette période (sous réserve de modifications):

2003	<ul style="list-style-type: none">- Lausanne – Payerne – Bienne- Tiefencastel – Davos- Liestal – Basel – Angenstein- Emmenmatt – Burgdorf – Solothurn
2004:	<ul style="list-style-type: none">- Samedan – Berninapass – Tirano- Frauenfeld – Bischofszell – Wil
2005	<ul style="list-style-type: none">- Stansstaad - Stans - Emmetten- Stans – Grafenort - Engelberg- Rapperswil - Uznach - Ziegelbrücke- Werdenberg - St.Margrethen- Lausanne - Echallens - Yverdon
2006	<ul style="list-style-type: none">- St. Margrethen - Romanshorn- Grandson - Bienne- Lugano - Ponte Tresa - Fornasette- Grandson - Orbe - Préverenges
2007	<ul style="list-style-type: none">- Romanshorn - Schaffhausen- Bienne - Solothurn - Olten- Eglisau – Schaffhausen

2008

- Schaffhausen - Thayngen - Bietingen
- Olten - Aarau - Brugg - Baden
- Bern - Lyss - Worben
- Kaiserstuhl - Zürich

Les lignes en rouge du plan d'ensemble annexé concernent des travaux supplémentaires commandés pour l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG).

Ces tronçons linéaires seront systématiquement préparés une année auparavant. Nos responsables de campagne contacteront à temps les cantons concernés dans le cadre des travaux préparatoires en question. Il importe donc que vous annonciez à temps les éventuels modifications ou dégâts et que vous fassiez connaître vos souhaits ou suggestions.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et vous remercions, Mesdames, Messieurs, de votre franche collaboration.

Office fédéral de topographie
Géodésie
cadastrales

Direction fédérale des mensurations

Dieter Schneider
Responsable

Jean-Philippe Amstein
Responsable

Annexe: vue d'ensemble graphique des mesures de 2004 à 2008